

Foyer « Chemins de Vie »

Il s'agit d'un espace de convivialité qui s'inscrit dans la continuité de l'espace de dialogue et d'échange en classe.

Il est ouvert le lundi et le jeudi de 12h30 à 13h30 sous la responsabilité des animateurs. Pour des raisons d'organisations, le foyer sera ouvert à 15 personnes au maximum le lundi et 10 personnes au maximum le jeudi.

Pour vivre ensemble, des droits et des devoirs s'appliquent.

Puisque j'ai le droit

- . D'avoir accès à toutes les activités proposées au foyer (BD, jeux collectifs, activités manuelles...).
- . De pouvoir discuter et d'échanger dans le calme.
- . D'être écouté et accompagné.

Alors j'ai le devoir

- . De rentrer en ordre dans le foyer afin d'éviter toute bousculade.
- . De respecter le matériel et les personnes (ranger ce que j'ai utilisé et être bienveillant avec ceux qui m'entourent).
- . D'avoir une tenue correcte au foyer.

Toute sortie est définitive pour le jour. Je dois prévenir un animateur avant de sortir.

Ceux qui ne sont jamais venus dans la semaine ou le mois sont prioritaires tout comme ceux qui viendraient pour la première fois.